GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES SAINT-BRIEUC

TARIFS DES FORMALITÉS JUDICIAIRES

Les chèques doivent être à l'ordre du "Greffe du tribunal des activités économiques de Saint-Brieuc"

Vos demandes peuvent être adressées par voie dématérialisée via le site www.tribunaldigital.fr.

Le règlement s'effectue alors en ligne.

tribunal digital
Agir en justice

Assignation au fond : 57.23 € (pour 2 parties) et 19.09 € par partie supplémentaire.

Assignation en référé : 38.65 € pour une demande de provision et 57,72 € pour une demande d'expertise (pour 2 parties) et 16.16 € par partie supplémentaire.

Requête en injonction de payer
Le montant est de 31.80 €

Demande d'Injonction de Payer Européenne
Le montant est de 31.80 €

Désignation d'un commissaire chargé de la vérification de l'actif et du passif
Le coût de la requête est de 31,47 € (frais postaux inclus)

Requête afin d'autoriser une saisie conservatoire : 12,83 €

Requête afin de désigner un commissaire de justice : 12,83 €
Requête afin de constat d'accord : 12,83 €

Demande de prorogation du délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice
Le coût de la requête est de 31,47 € (frais postaux inclus)

Requête en vue d'obtenir l'autorisation de retirer les fonds bloqués en banque
Le coût de la requête est de 12,83 € (frais postaux inclus)

Requête au juge commis à la surveillance du RCS
Le coût de la requête est de 24,28 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la fusion
Le coût de la requête est de 31,47 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire à la transformation
Le coût de la requête est de 31,47 € (frais postaux inclus)

Nomination d'un commissaire aux apports
Le coût de la requête est de 31,47 € (frais postaux inclus)